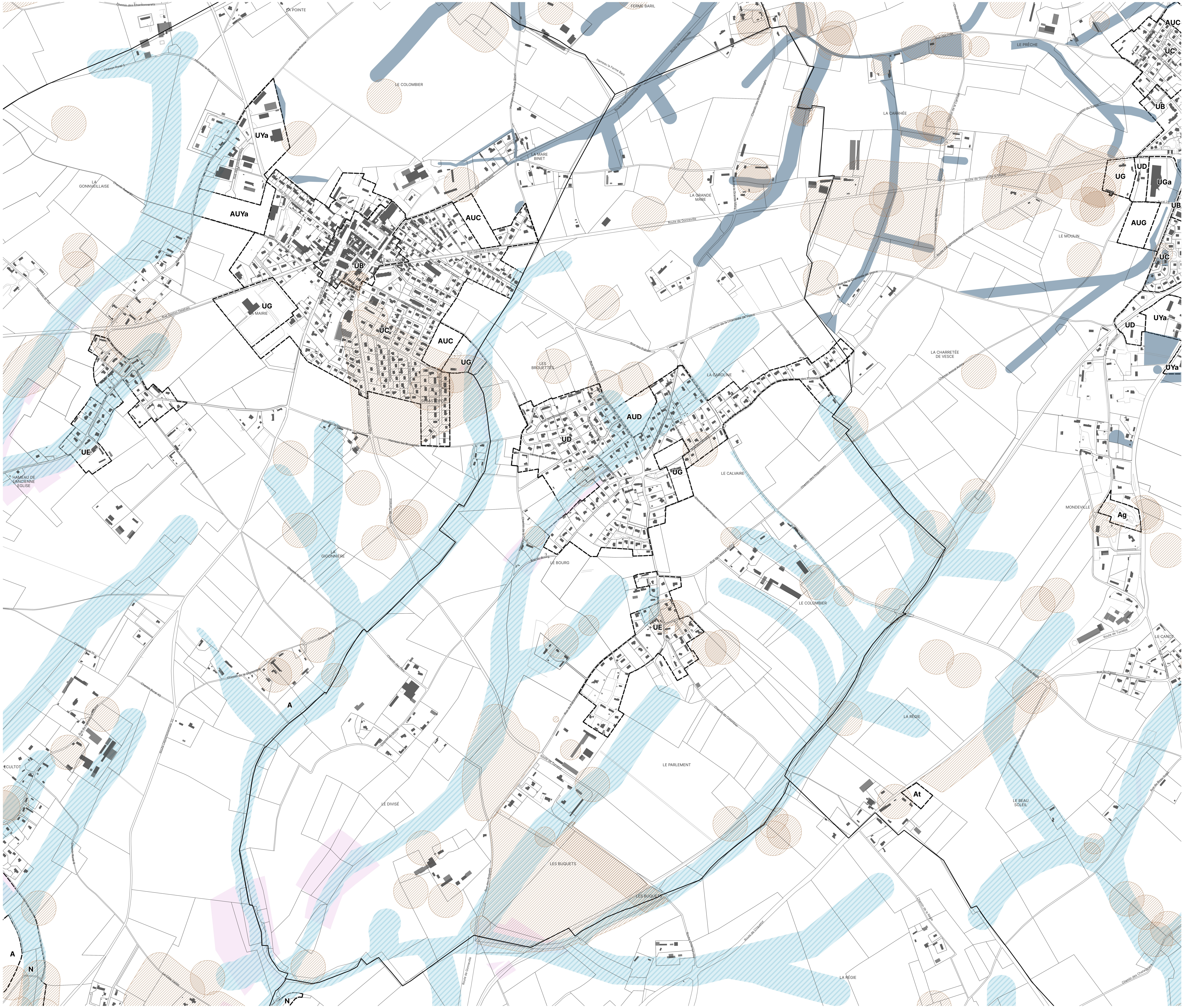
Chemin des Chardonnerets
LA POINTE
Chemin Rural 5
Hameau le Pavillon
Hameau la Pointe
LE COLOMBIER
FERME BARIL
Hameau la Ferme Baril
Route de Gonneville
Route Départementale 74
Chemin des Prés prolongés
Rue des Prés
Chemin du Prêche
LE PRÊCHE
LA CARRHÉE
Chemin de la Carrhée
Chemin du Vallon
UYa
AUYa
LA GONNVEILLAISE
Chemin Rural 21
Rue des Entrepreneurs
Hameau la Gonnveillaise
Rue Pierre Doutreleau
Rue Docteur Paumelle
Rue Jules Lethuillier
Rue de la République
LE VILLAGE
UB
Rue Général Faidherbe
Rue du Président Coty
Impasse Fernand Yasse
Rue Léon Duboc
AUC
LA MARE BINET
Hameau de la Mare Binet
Rue de la Grande Mare
LA GRANDE MARE
Route de Gonneville
Route de Gonneville la Mallet
Chemin Rural 23
Route d'Anglesqueville l'Esneval
Chemin du Moulin
LE MOULIN
AUC
UC
UB
UD
UG
UGa
UB
AUG
UC
UD
UYa
UYa
UG
LA MAIRIE
Rue Gaston Delahais
Hameau le Tôt
Chemin du Cimetière
UC
AUC
UG
SÉBASTOPOL
Rue Léon Delaquerrière
LES BROUETTES
Rue des Brouettes
Hameau les Brouettes
Sente des Peupliers
AUD
UD
LA CAROLINE
Chemin de la Charretée de Vesce
Rue de la Charretée de Vesce
Rue des Frênes
Chemin des Pommiers
Rue des Pommiers
LA CHARRETÉE DE VESCE
Chemin Amiral Aubry
Rue de Mondeville
MONDEVILLE
Ag
UE
HAMEAU DE L'ANCIENNE ÉGLISE
Hameau de l'Ancienne Église
Hameau la Gigonnière
LA GIGONNIÈRE
Chemin Rural 12
Chemin Rural 11
Chemin Rural 10
Chemin Rural 17
Chemin de la Gigonnière
Route Départementale 32
Rue de Turretot
UG
LE CALVAIRE
Chemin des Huguenots
Chemin la Martinique
Rue de l'Amiral Aubry
LE BOURG
Rue du Bourg
UE
LE COLOMBIER
Chemin du Colombier
Chemin des Pins
Chemin du Divisé
LE DIVISÉ
A
ÉCULTOT
Rue du Hameau d'Écultot
Chemin Rural 8
LE PARLEMENT
LA RÉGIE
Rue de la Régie
Route de Turretot
LE CANOT
Rue du Canot
Rue des Châtaigniers
Impasse du Beau Soleil
Rue du Beau Soleil
LE BEAU SOLEIL
At
LES BUQUETS
Rue des Buquets
LES BUQUETS
Route de Criquetot
Route de Gonneville
Chemin de la Régie
LA RÉGIE
Chemin des Châtaigniers
La Côte Vallée
A
N
N

Fond de plan : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés – 02/2026

PIÈCE N°4 VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES RISQUES

ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Accueillir l'avenir, préserver l'espace
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)

- ▭ UA – Zone urbaine de centralité
- ▭ UB – Zone urbaine de forte densité
- ▭ UC – Zone urbaine de moyenne densité
- ▭ UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
- ▭ UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
- ▭ UE – Zone urbaine de faible densité / hameau
- ▭ UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
- ▭ UG – Zone urbaine d'équipement
- ▭ UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
- ▭ UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
- ▭ UL – Zone urbaine littorale
- ▭ UP – Zone urbaine d'équipement pénitentiaire
- ▭ US – Zone urbaine d'équipement de santé
- ▭ UT – Zone urbaine d'équipement touristique
- ▭ UY – Zone urbaine d'activité économique
- ▭ UZ – Zone urbaine sans règlement

ZONES À URBANISER (AU)

- ▭ AUB – Zone à urbaniser de forte densité
- ▭ AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
- ▭ AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
- ▭ AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
- ▭ AUG – Zone à urbaniser d'équipement
- ▭ AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
- ▭ AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
- ▭ 2AU – Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)

- ▭ A – Zone agricole stricte
- ▭ AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
- ▭ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*

ZONES NATURELLES (N)

- ▭ N – Zone naturelle stricte
- ▭ NA – Zone naturelle aménagée
- ▭ NC – Zone naturelle de carrière
- ▭ NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
- ■ NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
- ▭ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE // Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE // Nc (camping) / Nhi (hébergement insolite) / Ng (équipement) Nj (jardins familiaux) / Nl (loisirs / sportive) / Ns (santé) / Nt (tourisme) / Ny (activité économique)

RISQUES NATURELS

PPRI DE LA LÉZARDE

- ■ Débordement de cours d'eau
- ▨ Ruissellement
- ▦ Remontée de nappe
- ■ Zone d'érosion

PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINTE-ADRESSE

- GO Gonfreville-l'Orcher
- SA Sainte-Adresse

PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE

- ■ PPRL du Havre à Tancarville
- ▭ Zone à règlementation spécifique

RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)

- ▦ Saint-Jouin-Bruneval

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS

- ▨ Cavité souterraine*
- ▩ Éboulement de falaise
- ▩ Recul du trait de côte

RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)

- ■ Ruissellement

PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT

- ▦ Au moins 0,5 m
- ▦ Inférieur à 0,5 m
- ■ Zone de danger

Les dispositions règlementaires et les zonages des PPRi, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUi.
* Des décalages entre le fond cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister.
Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER

- ZIP Zone industrialo-portuaire
- A CIM d'Antifer

ICPE SOUMISES À AUTORISATION

- ▭ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)
- ⬚ Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)
- ▭ Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- ⬚ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
- ▭ Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- ⬚ Zei – Zone des effets irréversibles (E)

SUCRE OCÉANE

- ■ Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- ■ Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- ▨ ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- ■ Zels – Zone des effets létaux significatifs
- ■ Zpel – Zone des premiers effets létaux

TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE

- ■ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
- ■ Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
- ■ Effets létaux significatifs (E) Premiers effets létaux (D)
- ■ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

- ▭ Effets pyrotechniques (Z1)
- ▭ Effets pyrotechniques (Z2)
- ▭ Effets pyrotechniques (Z3)
- ▭ Effets pyrotechniques (Z4)
- ▭ Effets pyrotechniques (Z5)

- ▭ Commune
- ■ Bâtiment
- ▭ Parcelle

200 m
N